

Ourville-en-Caux. Retour obligatoire en classe, le casse-tête des collectivités locales

Par Le Courrier Cauchois

2 minutes

Jérôme Douillet est l'un des premiers maires à s'être opposé à la réouverture de l'école de sa commune le 11 mai dernier. Il lui aura fallu quatre semaines, le retour dans les établissements voisins et les arguments de l'inspection académique pour autoriser à nouveau l'accueil des élèves de maternelle et de primaire. Une ouverture qui s'est faite au prix d'une organisation stricte, garantissant la sécurité sanitaire des enfants, des enseignants et du personnel communal. Lundi, après l'annonce d'Emmanuel Macron, la veille, Jérôme Douillet se montrait pragmatique : *"L'école est ouverte, nous n'avons pas d'autre choix que d'appliquer les consignes"*. Oui mais lesquelles ? Un mètre entre deux élèves : la contrainte d'espace que cela implique pourrait induire un accueil alterné. Quid du transport ? Mardi matin, la question était sur la table de l'intercommunalité, mais sans réponse. Quant aux mesures sanitaires, elles sont allégées mais pas abandonnées. Des interrogations qui devront trouver réponse dans le protocole fourni mercredi 17 juin...

Galerie photos



[0 Commentaire](#)